

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DES JEUNESSE et AU SPORT

Rapport

JOC

1/

page
(25)

16/8/1976

Compte-rendu de la réunion tenue au Bureau du
Directeur de l'Encadrement et de la Formation

Le groupe de travail désigné par le Ministre pour étudier les commentaires de Monsieur BAZINET sur l'avant-projet du II^e Plan Quinquennal s'est réuni les 9 et 10 août 1976, après-midi.

- Il comprenait : - KANYARUSHOKI Claver, Président
 - KAREKEZI Epimaque
 - KALISA Emmanuel
 - MUSABE Pasteur (en remplacement de NDAYIZIGIYE Joseph)
 - BAGOYI Joseph, rapporteur.

Etait excusé NSANZABAGANWA François.

L'étude des commentaires de Monsieur BAZINET sur l'avant-projet du Ministère de la Jeunesse a été *divisée* en 10 points essentiels.

1^o. Objections sur l'adoption du système CARA

Monsieur BAZINET critique le système CARA et dit qu'il peut sembler étrange que le Ministère de la Jeunesse ait adopté la tutelle du programme CARA et en ait fait l'élément central de son plan de développement, car dit-il, c'est une solution qui n'est guère réaliste.

Sur ce point, on remarque que l'Expert ignore les réalités du pays et se permet d'avancer des affirmations gratuites. Tantôt il dénigre le programme CARA, tantôt encore il préconise le soutien du Ministère de la Jeunesse, vu que ce programme présente assez d'intérêt pour qu'il figure au II^e plan. Contrairement à son affirmation, le Ministère de la Jeunesse n'a pas la prétention de patronner les CARA, mais il estime que le programme CARA est mieux indiqué pour l'encadrement de la Jeunesse et de ce fait il le soutient (considération du Ministre). Le programme CARA n'est pas une aventure mais provient d'une expérience qui a fait ses preuves dans l'encadrement de la Jeunesse et qui a connu des résultats probants.

Ce programme ne peut pas être l'exclusivité d'un seul Ministère, car il exige la collaboration étroite de tous les Ministères, la participation active de la communauté prise dans son ensemble et non par groupes d'âge séparés. Le programme CARA a été longtemps soutenu par le Ministère de la Jeunesse et actuellement le MINIPLAN compte en faire son programme d'action au développement communautaire. Donc, l'essentiel n'est pas de savoir quel Ministère va superviser le programme CARA MAIS DE VOIR SI CE PROGRAMME aura des effets positifs pour la grande jeunesse.

pourquoi cela lui ?

Examen

Pour répondre à la question du Ministre qui veut savoir les effectifs dans les sections familiales et dans les CERAR, la réponse est la suivante : On compte cette année 76 sections familiales avec un effectif de 6.455 filles et 18 CERAR avec un effectif de 1.820 garçons.

IIe. Définition du rôle de l'Encadrement Communal.

L'Encadreur communal devra être un polyvalent, un animateur de groupes de jeunes dans leur milieu. Comme il fait partie des cadres techniques de la commune, *il* aura un rôle important à jouer dans un centre communal de stage notamment dans les domaines où sa compétence est bien indiquée (animation, loisirs, sports). Il devra plus précisément :

- détecter sur chaque colline *des* possibilités de développement économique à proposer aux jeunes et de les aider à les exploiter.
- mettre en place un foyer des jeunes dans la commune
- dispenser une éducation de base, civique et professionnelle des jeunes
- favoriser la création des coopératives de ~~X~~ jeunes.
- apprendre aux jeunes les techniques nouvelles en agriculture, en élevage et sur l'artisanat.
- chercher un marché d'approvisionnement et les débouchés
- recenser les jeunes non scolarisés et descolarisés
- établir un rapport conséquent sur ses activités à l'adresse de l'encadreur régional .

III° Problème *du* manque de terre

Ce problème a été longuement examiné lors du premier séminaire national des responsables de projets en faveur de la jeunesse, tenu à Remera en décembre dernier. Il ne serait pas inutile de reprendre ici certaines recommandations du séminaire pour répondre à ce problème préoccupant.

Le Gouvernement doit :

- 1) Entreprendre rapidement une réforme agraire et promouvoir des agglomérations rurales pour permettre un remembrement des propriétés et la naissance d'emplois non agricoles en milieu rural.
- 2) Mettre la terre entre les mains de ceux qui la travaillent en limitant la propriété des personnes physiques et morales qui ne la travaillent pas elles-mêmes (supprimer les latifundia).
- 3) Intensifier l'agriculture en l'associant à l'élevage suivant la méthode mise au point par l'I.S.A.R.
- 4) Ne pas forcer les jeunes à exécuter les travaux agricoles mais favoriser aussi l'essor de l'artisanat rwandais en produisant des objets de première nécessité répondant au pouvoir d'achat de la clientèle visée, à savoir les masses paysannes; les objets plus

raffinés devant être dirigés dans les grands centres où le pouvoir d'achat est plus élevé

Il ne faudrait pas laisser les étrangers avoir le monopole du marché des produits artisanaux comme ^{est} le cas à Kigali.

5) Entreprendre la diversification de la formation professionnelle en tenant compte des besoins.

6) Faire un effort sérieux dans le domaine de la récupération des terres nouvelles et l'exploitation des étendues ^{aqu} usées.

7) Essayer de faire un plan d'exploitation rationnelle des ressources déjà disponibles.

IV° Problème de commercialisation des productions de jeunes

Ce problème soulève deux autres problèmes:

- a) le problème du manque de terre
- b) le problème d'ordre économique et l'étude d'un plan de commercialisation des produits.

Solutions proposées :

- En ce qui concerne le problème du manque de terre, différentes solutions sont mentionnées au point III
- Le problème de commercialisation des productions des jeunes trouve des solutions suivantes:
 - 1) étudier le marché avant même de commencer à produire (production et écoulement)
 - 2) Avant de planifier le marché, il faut étudier le pouvoir d'achat de la clientèle.
 - 3) Prévoir un moyen de transport (camionnette)
 - 4) Installer une coopérative polyvalente devant rassembler tous les produits de jeunes et les vendre, mais cela suppose la mise en place des Encadreurs des coopératives et des gérants formés et la planification de la formation et des méthodes.

Etude du marché

V° Etude détaillée de l'Encadrement de 177.000 jeunes coopérants dans les pré-coopératives sur la période du Plan Quinquennal.

Il faut absolument une étude détaillée de ce problème qui exige la formation de 10.000 gérants. Une Commission doit être constituée à cet effet.

VI° Création de 10 Centres de formation et de stage pour les coopérants, leur rôle et leurs relations avec les Centres Communaux de stage.

Le Centre de formation et de stage s'occupe de la formation de jeunes coopérants avisés qui doivent servir de modèles dans leurs milieux respectifs une fois rentrés chez eux.

Actuellement on ne voit aucune nécessité de voir les Foyers Sociaux, les sections familiales, les CERAR, le Service Civique de la Jeunesse, les Centres de Formation s'occupent séparément des jeunes non scolarisés et descolarisés. Pour plus de commodité, ou toutes ces institutions vont au MINEDUC ou bien au MIJEUNESSE sinon on perd du temps et de l'argent. La politique du Gouvernement en matière de formation post-primaire doit être clairement définie et de préférence confiée à un seul Département.

Douteux surtout en ce qui concerne les Foyers Sociaux.

- Relations des Centres Communaux de Stage avec les Centres de formation

Les jeunes des centres communaux de stage seront encadrés par ceux qui sortiront des Centres de Formation et ceux-ci devront servir de modèles dans les groupements socio-économiques. Un Centre de formation et de stage sera à même de former des formateurs.

- En ce qui regarde l'absence dans le plan quinquennal des fonds de fonctionnement de ces centres, il faut noter que des fonds seront toujours prévus annuellement au budget ordinaire et en cas de besoin on pourra recourir aux aides multilatérales pour former nos cadres (ex. le F.E.D.).

Le B.O est-il exclu du Plan?

10 jours pour 18 jeunes Bougabo?

très important

VII. Description de deux Centres Urbains de Formation

Il est vrai que la description de deux centres urbains n'est pas du tout mentionnée. La création d'une Commission s'impose pour étudier les finalités de ces deux centres.

VIII. Le recyclage des Encadreurs Régionaux n'est pas inscrit au budget. Il n'était pas nécessaire de le signifier dans le plan étant donné que les dépenses de cette nature sont nécessairement prévues au budget ordinaire.

IX. Infrastructures administrative et technique.

Il est important que tous les services qui œuvrent en faveur de la grande jeunesse coordonnent leur action formatrice, leurs moyens et soient coiffés par un Organe Supérieur.

En ce qui concerne l'absence de moyen de transport pour les Encadreurs Régionaux, l'on devra se référer aux déclarations du Président de la République lors de ses tournées où il a dit notamment que les services préfectoraux seront pourvus de moyens de transport sous la gestion du Préfet.

Le Préfet planifiera les déplacements des Chefs de Service et il est bien évident que l'Encadreur Régional ne sera pas oublié.

-A la question de savoir s'il faudrait 2 Encadreurs Communaux par Commune, il a été jugé bon de rentabiliser d'abord le personnel en place au lieu de le multiplier trop rapidement, mais vu que l'Encadreur Communal a une longue distance à parcourir pour visiter les réalisations des jeunes, il faudrait prévoir dans le Plan, l'achat d'un vélo par Commune pour lui faciliter le trajet.

-Faut-il un Encadreur féminin ? Nous prévoyons 10 Encadreurs féminins un par Préfecture et c'est suffisant.

Au niveau de la Commune, les Monitrices des Foyers Sociaux suffisent amplement pour l'encadrement des filles.

X. Formulation d'une Politique Générale du Gouvernement qui définisse les objectifs précis pour la Jeunesse.

Le Ministère de la Jeunesse doit prendre l'initiative de proposer au Gouvernement la définition des objectifs qui concernent l'éducation des jeunes, leur accueil dans la société et leur participation au développement de leur communauté et de la Nation.

Il est important que les objectifs de la Politique Gouvernementale en matière de formation et d'encadrement des jeunes soient énoncés dans le Plan Quinquennal de la Nation et qu'y soient clairement définis les rôles respectifs et les limites des divers Ministères dans sa mise en oeuvre.

Exact

bon aussi
§ vi° de b
page 3

proposition
concrète
et détaillée

Il faut que tout soit planifié et qu'on évite la dispersion des forces et des moyens. L'analyse des Tableaux I et II en annexe appellent des commentaires ci-après :

1° On constate que les dépenses de l'Etat pour la grande jeunesse sont éparpillées dans divers services ministériels et il est impossible de les coordonner pour le moment.

fin

2° Le budget alloué au Ministère de la Jeunesse est très insignifiant par rapport au budget de l'Education Nationale (au moins au niveau du primaire et du post-primaire) ou celui du Ministère de la Défense Nationale, alors que le MIJEUNESSE doit s'occuper de plus de la 1/2 de la population. Il n'est donc pas étonnant que son action soit lente et porte ses fruits par petit coup.

*conséquence
exclue l'enfance
(0 à 9ans) il reste
entre 30 et 35%*

3° Sans plus tarder, il faudrait regrouper tous les services qui s'occupent de la formation post-primaire et de rassembler tous les crédits en faveur de la grande jeunesse sous la responsabilité d'un seul Département Ministériel.

*voir aussi
§ 11° de la
page 3*

Kigali, le 16 août 1976

Le Rapporteur,
BAGOYI Joseph.-

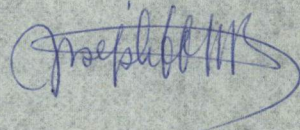


TABLEAU I

Comparaison des dépenses de certains Départements
Ministériels par rapport à celles du Ministère de la
Jeunesse pour l'année 1976.

Département Ministériel	! Montant !	!	Observations
MINASOCCOPE	! 38.988.000 !	!	! dont 35.565.000 pour Promotion ! Sociale et Mouvement Coopératif
MINEDUC	! 1.162.012.000 !	!	! dont 756.400.000 pour ! Personnel Sous Statut : ! Enseignement Primaire.
MINADEP	! 872.570.000 !	!	! dont 22.000.000 pour ! le Service Civique de la ! Jeunesse.
MIJEUNESSE	! 41.403.000 !	!	! dont 23.565.000 pour ! la Jeunesse.

.../...

TABLEAU II

Montant alloué à certains Départements
Ministériels pour le 3ème Trimestre 1976

Département	!	Montant	!	Observations
MINADEF	!	266.553.735	!	dont <u>5.850.000</u> à consacrer au Service Civique de la Jeunesse
MINEDUC	!	339.666.055	!	dont <u>189.804.224</u> à consacrer au Personnel de l'Enseignement Primaire et Post-Primaire.
MINASOCOOPE	!	14.417.728	!	dont 12.282.493 pour les Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif.
MIJEUNESSE	!	19.299.180	!	dont <u>6.215.455</u> à consacrer au Service de la Jeunesse et 7.427.549 à consacrer au Sport.

RAPPORT DE MISSION AU RWANDA
du 4 au 14 Mai 1976

Jean-Michel BAZINET
Conseiller Inter-Régional en
Politiques et Programmes de Jeunesse
Nations-Unies
NEW-YORK

Ce rapport n'a pas été soumis à l'approbation du Bureau de la Coopération
Technique des Nations-Unies, qui ne partage pas nécessairement les opinions
exprimées par le Conseiller.

Cette mission eut lieu à la demande du Gouvernement Rwandais, et plus particulièrement du Ministère de la Jeunesse.

L'objet en était d'étudier les mesures concernant la jeunesse et contenues dans l'avant-projet de plan préparé par le Ministère dans le cadre de la planification du développement économique et social du Rwanda pour la période 1977-1981, et de présenter des commentaires et observations sur cet avant-projet.

Je voudrais remercier ici Son Excellence NTEZIRYAYO Siméon, Ministre de la Jeunesse, et Monsieur Athanase NSENGIYUMVA GATANAZI, Secrétaire Général du Ministère, pour leur très aimable accueil et pour l'assistance reçue de leurs services.

Je voudrais remercier en particulier Monsieur André BUMEGELLI, Chef de la Division de Planification, pour l'aide amicale et efficace qu'il m'a apportée tout au long de ma mission.

I- Introduction - Situation de la jeunesse au Rwanda

Avec environ 4.000.000 d'habitants, le Rwanda est le pays avec la plus forte densité de population d'Afrique (154 h/km²). Le taux de croissance est de près de 3% par an. 60% de la population a moins de 20 ans.

Malgré un Budget de l'Education Nationale qui représente 33% du Budget ordinaire de l'Etat, 45% seulement des enfants sont scolarisés au niveau de cet enseignement primaire et de ceux qui atteignent la 6^e année de cet enseignement, moins de 10% passent dans le secondaire (cet enseignement primaire, totalement inadapté aux besoins du pays, est l'objet d'une révision qui doit tendre à sa "ruralisation"). Une petite proportion de ceux qui échouent sont accueillis dans l'enseignement post-primaire : Centres d'Education Rurale et Artisanale du Rwanda (CERAR) pour les garçons et Sections Familiales pour les filles. Ils y reçoivent un enseignement pratique de 3 ans orienté vers l'agriculture, l'enseignement ménager pour les filles et le petit artisanat pour les garçons. (Il existe actuellement 71 Sections Familiales et 14 CERARS). L'enseignement technique est représenté par l'Ecole Technique Officielle de Kicukiro qui forme, en 4 années post-primaires, des menuisiers, électriciens, mécaniciens et soudeurs. Enfin, 1 millier de jeunes environ sont reçus dans les Camps du Service Civique de la Jeunesse du Ministère de la Défense (1 camp dans chacune des 10 Préfectures) où ils reçoivent une initiation à l'agriculture et à l'élevage (et pour un petit nombre, à la menuiserie et à l'artisanat d'art) au cours d'un engagement renouvelable de 3 ans, à la fin des études primaires.

La situation économique du Rwanda rend l'avenir des jeunes particulièrement incertain. Dans ce pays essentiellement agricole, la pression rapidement croissante de la population sur les terres cultivables réduit de plus en plus les surfaces disponibles par famille, donc les surfaces pouvant être mises à la disposition des nouvelles générations, et repousse l'économie rurale vers une économie de subsistance, ce qui ne permet pas la constitution des surplus nécessaires au développement des autres secteurs de l'économie. Les autres ressources exploitées ou inventoriées dans le secteur primaire (mines, etc ...) ne permettent pas, à l'heure actuelle,

d'envisager une expansion significative des secteurs secondaire et tertiaire, très handicapés d'autre part par la situation géographique du pays, "enfermé" au centre du continent Africain.

La pulvérisation de la population en petites exploitations individuelles sur les "mille collines" du pays (le village n'existe pas au Rwanda), le faible taux d'urbanisation et le faible développement de l'infrastructure routière et des transports ne facilitent pas la croissance du marché intérieur. Enfin, l'évolution politique dans cette région de l'Afrique a fermé la porte à une émigration, qui dans le passé permettait de soulager la pression démographique.

Peu instruit, sans formation professionnelle, sans possibilités d'emploi et avec des chances réduites d'accès à la terre, le jeune Rwandais moyen se trouve devant un avenir bien incertain.

II. Le Ministère de la Jeunesse

Créé en 1972, le Ministère de la Jeunesse comprend deux Directions Générales : la Direction Générale de la Jeunesse et la Direction Générale des Sports et des Loisirs.

Le Ministère s'adresse en priorité à la "grande jeunesse", c'est-à-dire à la jeunesse déscolarisée et non scolarisée, âgée de 12 à 25 ans. Sa mission est "de programmer et de réaliser l'intégration de cette jeunesse dans le cadre du développement national. Il s'intéressera plus particulièrement à la promotion civique et à la préparation à la vie active, vie qui pour la plupart se mène dans les milieux ruraux; c'est pourquoi une formation de base agricole et artisanale ainsi que sur le Mouvement Coopératif doit leur être donnée ..." (Discours du Président de la République -1er Août 1973). Le Ministère a donc un rôle particulier dans l'intégration "économique" des jeunes.

Pour remplir ce rôle, le Ministère a progressivement mis en place, en 1974-1975 une structure régionale composée de 10 Encadreurs régionaux, soit 1 dans chacune des Préfectures du pays et de 143 encadreurs communaux, soit 1 dans chaque commune.

Les encadreurs communaux sont recrutés parmi les jeunes gens ayant accompli 1 ou 2 ans d'études secondaires et suivent un stage de 3 mois. Les encadreurs régionaux ont 4 à 5 ans d'études secondaires et suivent 9 mois de stage au centre de formation de la Fonction Publique de Murambi. Leur rôle est de superviser les encadreurs communaux.

Les encadreurs, théoriquement, représentent au niveau régional et communal, les activités des deux Directions Générales du Ministère. Toutefois, leur formation et leur rôle ont été principalement orientés vers la mobilisation des jeunes dans des actions de type économique, par la formation de ce que l'on appelle les groupements socio-économiques.

Nous reviendrons plus loin sur ces groupements dont les chiffres au 30 Octobre 1975 étaient les suivants :

1.594 groupements
35.329 membres jeunes (10-25), garçons et filles
7.822 membres adultes

Journées de travail :

1 jour par semaine	:	735 groupements
2 jours " "	:	623
3 " " "	:	61
4 " " "	:	26
5 " " "	:	17
6 " " "	:	78
7 " " "	:	8

Les activités comprennent : agriculture, petit élevage, artisanat et petite industrie (confitures, jus de fruit, vinaigre, céramique utilitaire, etc ...).

III. L'avant-projet de Plan Quinquennal (1977-1981) du Ministère de la Jeunesse

Cet avant-projet a été établi à la demande du Ministère du Plan qui a sollicité les contributions des divers Ministères pour l'élaboration du 2ème Plan Quinquennal de développement économique, Il peut être résumé ainsi :

Objectifs :

Encadrement de 40, 34% de la population âgée de 10 à 24 ans, soit environ 664.000 jeunes, à la fin de la période du Plan, dans 2 structures d'animation et d'encadrement :

"animation sur le tas" = 487.000 (29,59 %

"groupements socio-économiques" = 177.000 (10,75%).

"Le Ministère souhaiterait opérer cette mobilisation de la jeunesse dans le cadre d'un plan global de développement rural intégré adapté au niveau national, car il est un fait indéniable que la jeunesse fait partie intégrante de la société".

Animation sur le tas :

Elle doit "aboutir à la formation permanente des communautés de base et à leur mise au travail". Elle consiste à étendre à toutes les communes rurales la méthode dite CARA (Centres d'Animation Rurale et Artisanale), soit l'implantation de 10 CARA (1 par Préfecture) expérimentaux avant la première période du Plan et de 119 CARA (et 2 centres urbains) entre 1977 et 1981.

Formation Professionnelle et accueil

L'accueil des jeunes sera assuré au sein des groupements socio-économiques dont les effectifs seront portés à 177.000 en 1981.

La formation professionnelle, dont un des objets principaux sera de renforcer ces groupements socio-économiques, sera offerte dans 10 centres de formation et de stages (un par Préfecture) pour des jeunes "coopérateurs" (= jeunes des groupements à forme pré-coopérative) et 2 centres de formation professionnelle urbains. 10.000 jeunes seront ainsi formés de 1976 à 1981 à l'animation et la gestion des entreprises de jeunes.

Enfin, le recyclage périodique des encadreurs de la jeunesse est prévu, ainsi que la création d'un bulletin de liaison pour la jeunesse.

IV. Le Programme CARA

Ce programme tire son nom d'une méthode de développement communautaire adoptée après un certain nombre d'expériences par les responsables de la Paroisse de NYAKABANDA, et étendue au niveau communal. Elle consiste à structurer la communauté rurale en petites équipes qui bénéficient d'un programme d'éducation permanente par l'intermédiaire de leurs représentants.

Son objectif principal est d'accroître, voire de multiplier, la production agricole en associant agriculture et élevage et d'introduire dans le milieu rural des connaissances, des techniques artisanales de base et des attitudes nouvelles qui lui permettent d'être l'animateur de son propre développement.

Quatre types d'équipes sont formés : équipes d'hommes d'abord, puis équipes de femmes, de jeunes gens et de jeunes filles. Chaque équipe désigne un représentant qui vient suivre les stages au CARA (maintenant appelé Centre Communal de Stage - C.C.S.) pour les hommes et les jeunes gens ou au Foyer Social pour les femmes et les jeunes filles, et qui doit ensuite transmettre à son équipe les connaissances acquises.

Les stages hommes sont d'une semaine au rythme de 3 par an.

Le programme comprend l'initiation au système agriculture/élevage associés (la ferme) et des éléments de menuiserie et de maçonnerie, plus des cours d'hygiène, de civisme, etc ...

Pour les jeunes gens, le rythme est de 5 à 6 stages d'une semaine par an avec un programme semblable, mettant toutefois plus d'accent sur les techniques artisanales, l'enseignement agricole étant censé se faire à travers le père.

La formation des femmes se fait par une visite tous les quinze jours au Foyer Social, et celle des jeunes filles par une visite hebdomadaire, pour un programme d'enseignement ménager.

L'enseignement, dans les CARA et Foyers Sociaux, est donné par les fonctionnaires des divers Ministères opérationnels au niveau de la commune (agronomes, assistantes sociales, etc ...) et par quelques artisans spécialement recrutés à cet effet.

Le programme CARA repose sur un certain nombre de principes et de constatations résultant d'années d'expériences :

- le paysan Rwandais est de plus en plus conscient de sa situation et ouvert au changement
- vouloir introduire le changement par le biais des jeunes, c'est soulever l'opposition des adultes et courir à l'échec. L'inverse, par contre, s'accomplit plus aisément.
- il n'y a pas dans l'immédiat, d'autre issue au problème du monde rural que l'augmentation des rendements agricoles qui permettra d'absorber un plus grand nombre d'individus par unité de surface.
Cela est possible par l'association élevage/agriculture et la formation permanente des gens des collines.
- cette action exige une approche globale de la communauté dans un programme intégré des divers services gouvernementaux, placés au niveau communal sous l'autorité du Bourgmestre.

Le programme CARA suppose en fait une réorganisation complète de l'action gouvernementale au niveau communal et pour cette raison a été adopté par le Ministère du Plan comme base de son projet de Plan d'Action Communale. Enfin, l'intégration de cette structure avec celle du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND), mouvement fondé en 1975 par le Président de la République, est à l'étude.

V. Commentaires sur l'avant-projet de Plan Quinquennal

a) Programme CARA

Il peut sembler étrange que le Ministère de la Jeunesse ait adopté la tutelle du programme CARA et en ait fait l'élément central de son plan de développement. Cela s'explique toutefois par le fait que le Ministère s'est vu confier la responsabilité de la "grande jeunesse", qui est rurale à 80 ou 90%, et se rend compte que le programme CARA peut être la réponse d'avenir pour une grande partie d'entre eux. Cela s'explique également par le fait qu'aucun autre Ministère opérationnel n'ait jusqu'ici repris ce programme à son compte et qu'il y avait donc une vacance jugée trop grave pour être acceptée.

Cette solution toutefois n'est guère réaliste. D'une part, le programme CARA ne conçoit l'organisation et la programmation pour les jeunes qu'à travers la communauté prise dans sa totalité. Celle-ci acceptera mal d'être animée par un "encadreur de jeunesse" (en supposant qu'on lui donne la compétence nécessaire). D'autre part, le programme CARA suppose que tous les Ministères concernés acceptent comme autorité de coordination le Ministère de tutelle. Le Ministère de la Jeunesse, le plus jeune et le moins bien implanté en milieu rural, aurait beaucoup de mal à se voir reconnaître cette autorité par les Ministères vétérans.

Il n'entre pas dans ma compétence de suggérer à qui devrait revenir la tutelle de ce programme. Si elle devait revenir au Ministère de la Jeunesse, ce ne pourrait se faire qu'en transformant celui-ci en Ministère du Développement Rural et de la Jeunesse (ou quelque chose de ce genre) investi de toute l'autorité nécessaire.

Le programme CARA, toutefois, semble rencontrer suffisamment d'intérêt pour que l'on puisse penser qu'il sera au centre du 2ème Plan Quinquennal. Il est bon, par conséquent, que le Ministère de la Jeunesse lui donne tout son appui et il est souhaitable qu'il définisse son rôle et sa contribution à cette action coordonnée.

Ceci revient en premier lieu à définir le rôle de l'Encadreur Communal. L'avant-projet de Plan Quinquennal est muet sur ce point. L'avant-projet de Plan d'Action Communale (PAC) le range parmi les techniciens responsables de la formation au Centre Communal de Stages et lui donne pour fonction de participer "à la formation des jeunes gens (dans quel domaine ?) et plus particulièrement au recrutement des équipes". Il est également "chargé du Sport pour l'ensemble de la commune".

Ces fonctions assez imprécises ne correspondent ni à la vocation, ni à la compétence des Encadreurs actuels.

D'une part, le charger de constituer les équipes sans lui donner de rôle dans leur fonctionnement, c'est lui demander de bâtir un cadre sans s'occuper de ce qu'il contiendra. Comment motiver les jeunes ? D'autre part, l'enseignement qu'il donnera au Centre sera limité à quelques éléments de civismes et de connaissances générales, seules de sa compétence. L'essentiel de l'enseignement étant donné par les techniciens des autres Ministères.

Enfin, il n'a, à l'heure actuelle, aucune compétence particulière en matière de sports et comme il aura probablement peu de moyens matériels à sa disposition, son champ d'action sera ici encore très limité.

La question est donc, y a-t-il un rôle à jouer pour un encadreur du Ministère de la Jeunesse dans le cadre de la nouvelle organisation communale ?

Si l'on considère de près l'organigramme, on est tenté de répondre : oui, mais seulement pour l'organisation du sport, des loisirs et des activités culturelles, seuls domaines qui soient indiscutablement de la seule compétence du Ministère de la Jeunesse; et à condition que sa formation soit revue en conséquence.

Il y a toutefois tout un secteur qui ne se trouve pas organiquement intégré dans le cadre du programme CARA et qui peut cependant prendre une assez grande importance. C'est le secteur dans lequel le Ministère de la Jeunesse s'est engagé (un peu à l'aventure, il faut dire) par le biais des groupements socio-économiques.

b) les groupements socio-économiques

Quel que soit le succès des CARA dans l'accroissement de la production agricole et animale, un grand nombre de jeunes ne pourront trouver leur place dans cette forme de production, faute de terres. Le Ministère de la Jeunesse peut donc prendre en charge la tâche, certes très difficile, d'organiser la formation et l'accueil de ces jeunes dans la vie économique du pays. C'est ce qui est proposé dans l'avant-projet de Plan Quinquennal, par l'extension des groupements socio-économiques et la création de 10 centres de formation et de stages.

Si la formule des groupements socio-économiques, aussi appelés pré-coopératives, doit être retenue et étendue, il importe de la replacer dans le cadre général du développement économique du pays.

A l'heure actuelle, on peut distinguer 2 types de groupements : ceux qui se consacrent à l'agriculture et au petit élevage sur des terres mises à leur disposition par la commune et qu'ils exploitent collectivement, et ceux qui se consacrent à des activités de type artisanal ou industriel.

- groupements agriculture/élevage

Ces groupements risquent de rencontrer deux types de problèmes. Premièrement celui de la terre : ou bien les jeunes s'installent définitivement sur la terre qui leur est allouée, mais d'une part c'est fermer la porte à d'autres jeunes (le système étant vite saturé) et d'autre part il n'est pas sûr qu'une parcelle qui peut fournir quelques revenus à un groupe de jeunes pourra subvenir aux besoins des familles qu'ils voudront fonder. Ou bien, à un certain âge, les jeunes doivent faire place à de nouveaux venus, mais c'est les priver de leur source de revenus au moment où ils veulent fonder une famille. La deuxième formule considère le groupement comme une école d'agriculture et de coopération, comme une méthode de formation liée à la production mais non comme une formule d'accueil dans la vie économique. La première établit une forme d'exploitation collectiviste de la terre qui est nouvelle et exigerait une étude approfondie conduisant peut-être à la formulation d'une politique.

Quelle que soit la formule adoptée, l'option doit être claire et un certain nombre de services de soutien sont à développer. En effet, le deuxième type de problème que ces groupements peuvent rencontrer est d'ordre économique, notamment celui de la commercialisation de leur production. Une des lacunes du Plan d'Action Communale semble être de ne pas considérer cet aspect d'assez près; le mécanisme d'achat, stockage, revente par l'intermédiaire du silo communal risque de ne pas répondre à tous les besoins : denrées périssables, production artisanale, que nous verrons plus loin). L'expérience faite dans d'autres pays montre que l'irruption soudaine et massive sur le marché de jeunes producteurs enthousiastes (mais pas toujours constants) peut causer de sérieuses perturbations et conduire à bien des déboires.

- groupement artisanat/industrie

Pour ceux-ci, le problème sera principalement celui des débouchés, en raison du faible pouvoir d'achat de la clientèle visée.

Tant que l'on s'en est tenu au niveau de mobilisation plus ou moins spontanée et expérimentale des jeunes, les dangers signalés ci-dessus ont probablement été limités. Dès lors toutefois que l'on planifie sur 5 ans l'encadrement de 177.000 jeunes dans des "pré-coopératives", une étude beaucoup plus détaillée de l'opération doit être prévue. Ceci est d'autant plus important qu'il y a là un secteur, celui des petites entreprises artisanales, qui n'a jamais été étudié et peut éventuellement ouvrir des perspectives intéressantes pour les jeunes et pour le développement des régions rurales. Une étude ferait apparaître la nature des produits à manufacturer, les dimensions du marché potentiel en fonction des coûts de production, les besoins en formation, etc...

Un autre problème sur lequel il faudra se pencher est celui de la forme statutaire à donner à ces "pré-coopératives". Sans vouloir étouffer le dynamisme des jeunes sous le formalisme bureaucratique ou juridique, il est toutefois nécessaire d'assurer un minimum d'ordre et de méthode qui protège les efforts accomplis par les jeunes, et les rende plus productifs et plus éducatifs.

c) Formation

Afin de soutenir l'action de groupements socio-économiques, il est prévu la création de 10 centres de formation et de stage pour jeunes coopérateurs. Ces centres sont conçus sur le modèle du Centre de Formation de BUTAMWA, qui offre des stages de 2 mois d'initiation à l'agriculture, l'élevage et aux coopératives, suivis après un an de stages de recyclage de 3 semaines. (La formule, n'ayant débuté qu'en 1976, est encore expérimentale).

Il faut noter ici un certain nombre de lacunes dans l'avant-projet de Plan Quinquennal. En effet, si la création des 10 centres est bien prévue au budget, rien n'est prévu toutefois :

- pour leur fonctionnement (ils ne pourront être auto-financés à 100%)
- pour leur encadrement : recrutement et formation des directeurs et instructeurs.

D'autre part, les rôles respectifs et relations entre ces centres et les Centres Communaux de Stages devront être précisés, notamment afin d'assurer une unité de politique du développement rural et de méthodes du développement agricole.

La description des deux centres de formation urbains inscrits au Plan est trop imprécise pour permettre des commentaires. On peut seulement attirer ici l'attention sur deux écueils possibles : une formation trop ambitieuse, élevant les prétentions mais ne pouvant lutter avec l'Enseignement Technique ; une formation trop modeste, ne trouvant pas de débouchés en milieu urbain. Possible également : une réplique inutile des CERAR.

Enfin, le recyclage des Encadreurs Régionaux et communaux n'est pas inscrit au budget.

d) Infrastructure

Les objectifs inscrits à l'avant-projet de Plan Quinquennal, même si l'on ne compte pas l'infrastructure du programme CARA, restent très ambitieux, tant par le nombre des institutions à établir que par le nombre des jeunes à encadrer.

La structure administrative qui serait nécessaire pour mettre sur pied ce programme n'est pas, contre que sommairement indiquée et aucune précision n'est fournie sur le recrutement et la formation du personnel supplémentaire qui sera nécessaire et sur la charge budgétaire que tout cela représentera pour le Ministère.

L'évaluation de la situation présente révèle, par exemple, que les Encadreurs régionaux sont pratiquement paralysés par le manque de moyens de transport et ne peuvent remplir leur mission d'animation et de contrôle des Encadreurs Communaux. Rien n'est prévu dans le Plan pour remédier à cette situation, qui ira s'aggravant avec l'extension des programmes.

Ceci n'est qu'un exemple, mais montre la nécessité de rechercher une meilleure coordination entre les programmes opérationnels et l'infrastructure administrative et technique qui doit les mettre en oeuvre.

Il semble par exemple que c'est beaucoup attendre d'un seul encadreur communal qu'il puisse faire face aux tâches exigées par l'expansion du programme de groupements socio-culturels. Il est exclu qu'il puisse y ajouter celles d'un responsable communal des sports.

L'absence totale de cadres féminins est également un exemple flagrant de lacune qu'il faudra combler.

Il ne s'agit pas ici, bien sûr, d'encourager le gonflement d'une machine administrative lourde et coûteuse, mais d'assurer que les investissements réalisés dans certains secteurs ne seront pas rendus stériles par l'insuffisance des moyens prévus dans d'autres secteurs.

e) Politique générale

L'avant-projet de Plan Quinquennal du Ministère de la Jeunesse repose sur l'hypothèse de la mise en place du programme dit des CARA.

Les remarques présentées ci-dessus se placent également dans le cadre de cette hypothèse, car les CARA offrent, semble-t-il, la meilleure approche au développement rural intégré, et permettent de définir, pour le Ministère, un rôle à la fois important et circonscrit.

Au cas où cette hypothèse ne se confirmerait pas, c'est-à-dire si le programme CARA n'était pas adopté et généralisé, le Ministère de la Jeunesse devrait avoir son rôle et son programme en conséquence, car tout un secteur de la jeunesse rurale resterait sans appui.

La situation ferait donc apparaître, comme dans le temps présent, avec encore plus d'évidence, la nécessité d'une coordination des diverses actions gouvernementales et privées qui concernent la jeunesse ou l'affectent plus ou moins directement, dans le cadre d'une politique générale qui définisse les objectifs du Gouvernement en ce qui concerne l'éducation des jeunes, leur accueil dans la société et leur participation au développement de leur communauté et de la nation. Il est important que les principes de cette politique soient énoncés dans le Plan Quinquennal de la nation et qu'y soient définis les rôles respectifs des divers Ministères dans sa mise en oeuvre.

Le Ministère de la Jeunesse, en raison de sa vocation et de ses responsabilités à l'égard de la jeunesse, devrait prendre l'initiative de la formulation d'une telle politique. Cela lui permettrait de préciser son propre rôle et sa propre politique, lesquels n'apparaissent pas clairement dans le présent avant-projet de Plan Quinquennal.

Le Ministère du Plan, dans le travail de synthèse que constituera la mise au point finale du 2e Plan, devra tenir compte des besoins de cette politique de jeunesse. Il faudra harmoniser les divers secteurs afin que se renforcent mutuellement les programmes qui visent à préparer les jeunes et à les intégrer dans l'effort de développement national.

Les importants travaux entrepris, avec l'assistance du Bureau International du Travail, par l'équipe de Planification des Ressources Humaines et de Promotion de l'Emploi auront leur place au centre de cette entreprise, car le succès du Plan en ce qui concerne les jeunes, et donc l'équilibre social du pays, dépendra beaucoup de la mesure dans laquelle on aura réussi à assurer au plus grand nombre d'entre eux une activité économique qui non seulement leur procure un minimum de ressources, mais donne un sens et une perspective à leur entrée dans la société adulte.

Fiche de contrôle de transmission des Dossiers

Ouverture du Dossier : (1)

Rapport de Mission
pour y. Michel Bazinet.

Transmission			Réception			
N°	Service ou personne	Date	Paraphe	Service ou personne	Date	Paraphe
1	jeunesse	31-5	...	B.C.A. Planif	31-5	...
2	B.C.A.	10-6	...	jeunesse	10-6	...
3	Planif	16-6	...	jeunesse	16-6	...
4	jeunesse	16-6	...	B.C.A.	16-6	...
5	B.C.A.	23-6	...	jeunesse	23-6	...
6	jeunesse	24-6	...	Planif	24-6	...
7	Planif	6-7-76	...	B.C.A.	6-7	...
8	B.C.A.	8-7-76	...	Planif	8-7-76	...
9	Planif	9-7-76	...	B.C.A.	9-7-76	...
10	B.C.A.	27-7	...	Planif	27-7	...
11	Planif	28-7	...	jeunesse	28-7	...
	Euc-fou	5-8	...	Planif	5-8	...
12 - Rapport	jeunesse	16-8	...	B.C.A.	17-8	...
	B.C.A.	20-8	...	jeunesse	20-8	...
	Euc-fou	3-9	...	Planif	3-9	...

(1) Intitulé et autres caractéristiques. A remplir par le Service (ou la personne) qui ouvre le dossier.

(2) Date, sort final réservé au dossier. A remplir par le service (ou la personne) qui clot le dossier.

FICHE DE CONTROLE DE TRANSMISSION DES DOSSIERS.

Ouverture du Dossier : (1)
<i>Rapport de mission de Mr J. BAZINEZ</i>

N°	Transmission			Réception		
	Service ou personne	Date	Paraphe	Service ou personne	Date	Paraphe
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						

Clôture du Dossier : (2)

(1) Intitulé et autres caractéristiques! A remplir par le Service (ou la personne) qui ouvre le dossier.

(2) Date, sort final réservé au dossier. A remplir par le Service (ou la personne) qui clot le dossier.